

## Compte-rendu de réunion du 14 janvier 2021

### Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Pascal BARILLE	Com. Com Val d'Ille-Aubigné		x
Jennifer BENCHETRIT	IGN / Projet GPU	x	
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBAINEs	x	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région (ex IAU)	x	
Laetitia CORREAS	Atelier Grégoire André	x	
Adeline COUPÉ	IGN / Projet GPU	x	
Olivier DISSARD	CGDD / SRI / Ecolab		x
Dominique ESNAULT	ADAUHR		x
Bruno FORGET	SIEEA	x	
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires	x	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Elise HENROT	Géoscope	x	
Marie-Christine NARDIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés		x
Leslie LEMAIRE	MTE-MCTRCT-Mer/SG/SNUM	x	
Pascal LORY	DGALN		x
Jean-Victor MICHEL	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	x	
Julien MILLET	Pilote du club SIG de la Fédé. SCoT	x	
Gessica REYNAUD	Géomap - Imagis		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		x
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon	x	
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		x
Franck TOUYAA	Cergy-Pontoise Agglomération	x	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

### Ordre du jour :

- Revue du [dernier compte-rendu](#) et points d'actu.
  - Retours sur le sous-groupe SG6 Structuration du règlement d'urbanisme
  - Actus du projet GPU
- Maintenance évolutive des géostandards (SCOT, SUP, PLU)
  - fichier de correspondance des noms usuels des pièces écrites
- Symbolisation basée sur le standard PLU v2017
  - retours du SG5 Symbolisation du 10 décembre
  - Recherche de PLU comme preuve de concept pour la proposition de gestion de la symbolisation

Prochaine réunion : **mercredi 7 avril 9h30**, en visio.

## 1. Revue du dernier compte-rendu, point d'actualité, infos diverses

Le [précédent compte-rendu](#) du [GT CNIG DDU](#) est relu et validé. Les actions prévues ont pour la plupart été réalisées.

### 1.1 Commission Données du CNIG

A la [Commission données du CNIG](#) du 3 décembre, Thomas Lesueur, Commissaire général au développement durable s'est engagé pour 2021 à renforcer le cadre stratégique du CNIG afin de résoudre son manque de gouvernance et à mobiliser ses acteurs. Les commissions et les groupes de travail ont toujours continué de fonctionner normalement. La thématique urbanisme avait fait l'objet d'un point d'avancement à la Commission Données précédente, et n'a pas été traité à celle du 3 décembre.

### 1.2 PSMV

N. Thureau a transmis les deux PSMV de Besançon au projet GPU et au GT DDU, suivant le standard PSMV v2019 mais sans symbolisation QGIS car ils ont été réalisés sous ArcGIS (fourniture d'un fichier de symbolisation .mxd).

L'atelier Grégoire André réalise actuellement le PSMV de Strasbourg. L. Corréas a transmis le projet QGIS dont il est possible d'exploiter la symbologie aux formats SLD ou QML. Le projet QGIS lui-même pourra être publié lorsque le PSMV aura été approuvé, d'ici un an et demi. En attendant, une diffusion interne au GT DDU est possible, ainsi qu'une diffusion partielle (une portion du PSMV) à titre de jeu d'exemple. L. Corréas fait part de quelques améliorations possibles dans le projet QGIS, notamment concernant la taille de symboles, et se montre intéressée par les retours. A. Gallais suggère que le travail sur la symbolisation puisse être présenté indépendamment du PSMV lui-même dans un projet QGIS représentant chaque poste de légende (*cf infra §3*).

### 1.3 Sous-groupe structuration du règlement d'urbanisme

A. Gallais dresse un rapide état d'avancement du sous-groupe SG6 structuration du règlement d'urbanisme. Celui-ci fonctionne depuis un an sur la base de [son mandat](#). Son objectif consiste à proposer un standard de structuration du règlement d'urbanisme. Deux niveaux de structuration seront proposés, le sous-groupe travaille actuellement au premier niveau consistant en une restructuration du règlement d'urbanisme implémentée sous forme XML destinée aux échanges entre logiciels, qui viendra en complément de la forme pdf actuelle destinée à la lecture des humains. Suite à un cycle itératif de relecture et corrections, le [projet de standard en est à sa troisième version](#). Des tests assez concluants sont actuellement réalisés dans le cadre d'un [projet d'étudiants de l'ESGT](#) sur des PLU variés, dont le PLUi de la Rochelle sous la direction de Christophe Villotta. Ces tests seront suivis d'un appel à tests d'autres collectivités volontaires, puis d'un appel à commentaires classique du CNIG visant une présentation à la Commission Données du CNIG de mi-2021 et un objectif de publication du standard de niveau 1 en 2021.

#### 1.4 Actualités du Projet GPU

(par J-V Michel, A. Coupé, J. Benchetrit)

Le séminaire annuel du GPU s'est tenu le 15 septembre avec des ateliers sur plusieurs jours, dont celui concernant le "maquettage GPU pour la mise à jour simplifiée des documents d'urbanisme". J. Benchetrit animait cet atelier avec P. Capart et en transmettra le compte-rendu.

Suite au départ de P. Capart le poste de chef de projet GPU (côté Ministère) est resté vacant mais J-V. Michel indique qu'il sera prochainement pourvu. Les sujets étudiés en priorité concerneront : le lien avec l'application @ctes, les orientations stratégiques à dix ans, un nouveau plan de communication avec des vidéos de présentation, la préparation du prochain séminaire GPU, etc.

Comme S. Rolle l'avait exprimé au [GT DDU précédent](#), F. Touyaa regrette que les utilisateurs ne soient pas suffisamment associés au projet GPU pour assurer une meilleure réactivité dans l'anticipation et la résolution des problèmes. Il suggère une réactivation des groupes de travail entre le Projet GPU et les collectivités. Au vu des implications des évolutions du droit et du GPU pour les collectivités il approuve le fait de pouvoir disposer d'une vision stratégique du GPU à dix ans.

Un point est fait sur les versions successives du GPU : la version actuelle v3.3 a été publiée en juin 2020. La recette de GPU v4.1 a été bloquée pendant un long moment à cause de problèmes sur les environnements de recette, mais elle a pu reprendre et la publication de GPU v4.1 est prévue pour fin janvier. Pour mémoire GPU v4.1 supporte les standards CNIG PLU 2017b et 2017c, SUP v2016b et SCOT v2018.

GPU v4.2 est en cours de développement pour une publication prévue en mars 2021. Cette version supportera intégralement les pièces écrites territorialisées des PLUi du standard PLU v2017c, et le standard PSMV v2019.

A. Coupé annonce un projet de formation à distance orientée numérisation et correction de numérisation en vue de la publication de documents d'urbanisme. Par ailleurs, GPU v4.3 complétera le rapport de validation du GPU d'un fichier GéoJSON permettant de localiser chaque erreur de géométrie ou topologie. F. Touyaa indique de cette amélioration est très attendue, et témoigne avoir passé une journée à rechercher une erreur avec trois outils SIG différents...

A la demande de F. Touyaa, J. Bencherit indique la page retraçant [l'historique des évolutions du GPU](#) (à partir de GPU v3.3). Les standards CNIG supportés par les différentes versions du GPU sont indiqués [sur cette page](#).

E. Henrot questionne le fait de publier les standards CNIG largement avant qu'ils soient pris en charge par le GPU. F. Touyaa lui indique que l'élaboration d'un DU et sa dématérialisation dans une nouvelle version du standard prennent beaucoup de temps, et L. Lemaire rappelle que les standards ne sont pas élaborés uniquement pour le GPU.

#### Décision / Actions

- J. Benchetrit transmet au GT DDU le compte-rendu de l'atelier "maquettage GPU pour la mise à jour simplifiée des documents d'urbanisme" ==> [c'est fait et c'est ici](#).

- A. Steghens transmet au Projet GPU le PLUi de Lyon Métropole avec ses pièces écrites territorialisées afin qu'il procède aux tests de GPU v4.2.

## 2. Maintenance évolutive des géostandards (SCOT, SUP, PLU)

Par A. Gallais. Cf. tableau de suivi pour [les PLU](#) et [les SUP](#)

### 2.1 Standard CNIG SCOT

Les deux ordonnances du 17 juin 2020 portent respectivement sur la hiérarchie des normes et sur la modernisation du SCOT. Cette dernière entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

La nouvelle structure des SCOT entraînera des modifications du standard CNIG SCOT :

- le rapport de présentation est transféré en « annexe » obligatoire.
- le PADD devient "projet d'aménagement stratégique" (PAS) sans changement de fond, si ce n'est que l'horizon temporel passe à 20 ans.
- le DOO est sans changement pour le standard, mais son contenu connaît une actualisation des thèmes à aborder (cf. [CR GT DDU précédent](#))
- le document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) est une pièce obligatoire depuis la loi ELAN.
- Le SCOT peut tenir lieu de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), impliquant un enrichissement du contenu du SCOT en cohérence.

La révision du géostandard SCOT est en cours sous la direction de A. Gallais dans le cadre d'un deuxième [projet d'étudiants master foncier de l'ESGT](#) avec la supervision de J. Millet pilote du club SIG de la fédération nationale des SCOT qui s'était porté volontaire pour l'action de révision du standard.

Le [standard SCOT v2018](#) continuera à s'appliquer pour les SCOT en cours. Le [projet de standard SCOT v2021](#) s'adressera aux SCOT "modernisés" suite à l'ordonnance de juin 2020.

Le projet ESGT prévoit également la numérisation de quatre SCOT au standard SCOT v2018. Malheureusement la publication de GPU v4.1 sera postérieure à l'échéance de leur projet, leur empêchant de tester leur production avec le validateur GPU.

A. Cocquière s'inquiète de savoir s'il convient d'attendre le projet de loi sur le climat (loi 3C), qui pourrait avoir des impacts sur le standard SCOT, même si le standard PLU sera sans doute plus impacté. J-V. Michel précise que les évolutions sur la loi 3C vont surtout concerner l'artificialisation des sols et la mesure de l'artificialisation. il y aura peut-être de nouvelles pièces, mais probablement peu d'évolutions concernant les standards. La loi 4D, par contre, pourrait imposer des réglementations sur le recul du trait de côte, avec des éléments cartographiques nouveaux à intégrer aux PLU.

A. Gallais pose la question de l'emplacement du rapport de présentation dans l'arborescence du projet de standard v2021. A. Cocquière rappelle qu'il ne s'agit plus, dans le SCOT modernisé, d'un rapport de présentation en tant que tel mais d'annexes dont certaines sont obligatoires, comme le diagnostic, et d'autres facultatives.

### 2.2 Standard CNIG PLU

A. Gallais récapitule [les 4 évolutions \(mineures\) du standard PLU](#) postérieures à la dernière diffusion du standard (novembre 2019) :

- ajout de codes de prescriptions 16-05, 18-09, 18-10, 18-11 (évoqués aux précédents GT);
- champ IDURBA dimensionné à 30 caractères au lieu de 20 caractères, pour le cas d'une autorité compétente avec un code SIREN qui serait compétente pour plusieurs PLU(i) (donc 9 caractères plus 2 pour le 'code DU' entraîne le rallongement du champ) ;
- demande de l'IGN d'ajout d'une consigne sur le remplissage de DOC\_URBA\_COM
- ajout de la correspondance entre le nom du fichier de pièce écrite et son nom usuel,

également présentée lors du précédent GT DDU ;

- la liste des annexes deviendrait obligatoire pour les cartes communales : F. Touyaa remarque que cette pratique n'est pas imposée par le code de l'urbanisme. *[Hors réunion F. Touyaa se rallie à la solution car le fichier liste\_annexes, n'impose pas la présence d'annexes mais permet de préciser qu'il n'y en a pas (le cas échéant), ceci assure l'homogénéité entre les standards PLU et CC et évite l'ambiguïté de lots de données avec un répertoire 4\_Annexes vide.]*

Les autres évolutions sont validées et seront intégrées dans la publication d'une version mineure v2017c rev. 03/2021.

F. Touyaa regrette que les identifiants d'objets soient facultatifs dans le standard PLU car ils contiennent le code INSEE qui serait bien utile pour réaliser des extractions communales dans le cas d'un PLUi lorsque l'on souhaite procéder à des analyses à échelle départementale. B. Forget rappelle que certains objets "trans-communaux" dans un PLUi ne pourraient de toute façon pas être identifiés par un code INSEE. L. Lemaire considère que ce cas d'utilisation ne relève pas nécessairement du standard mais pourrait être pris en charge par l'amélioration des fonctionnalités d'extraction dans le GPU, notamment, via des fonctions d'extractions & téléchargement sur des emprises administratives ou définies par l'utilisateur comme le proposent les infrastructures de données géographiques (IDG). A. Gallais rappelle que le code INSEE peut toujours être ajouté en attribut complémentaire optionnel et que les extractions peuvent être obtenues par analyse spatiale et qu'il serait "coûteux" de l'imposer comme évolution du standard PLU en dehors d'une réflexion globale du chantier de structuration du règlement d'urbanisme (cf. CR GT DDU précédents).

### **2.3 Standard CNIG SUP**

A. Gallais présente [2 évolutions \(mineures\) du standard SUP](#) postérieures à la dernière diffusion du standard (juin 2020) :

- ajout des géométries ponctuelles pour les générateurs de la servitude I4 (supports de lignes électriques) conformément à la fiche méthodologique I4 que le bureau métier est en train d'actualiser en concertation avec les gestionnaires, et qui sera publiée sur [Géoinformations](#) ;

- prise en compte des retours utilisateurs au sujet de l'attribut particulier obligatoire GRISQ pour les SUP PM1 et PM3 : les utilisateurs ne peuvent pas remplir l'attribut car [Géorisques](#) ne permet pas d'identifier un PPR par un URL d'accès direct (A. Gallais l'a vérifié auprès de la DGPR). La proposition consiste soit à rendre le remplissage de cet attribut facultatif, soit à le supprimer. Comme cela ne fait plus de sens de le conserver A. Gallais propose de le supprimer et de revoir ultérieurement avec le bureau métier QV4 la question générale des liens entre le standard SUP et les systèmes d'informations externes, toutes catégories de SUP confondues. Le GT DDU accepte cette solution.

Les évolutions sont validées et seront intégrées dans la publication d'une version mineure v2016b rev. 03/2021

#### Décision / Actions

- A. Gallais transmet le projet de standard SCOT v2021 à A. Cocquière afin qu'elle le vérifie et examine notamment cette question de l'organisation des pièces écrites.

- Rédaction définitive du projet de standard SCOT "modernisé" v2021 (A. Gallais et A. Cocquière) pour présentation au prochain GT DDU

- Publication des standards PLU v2017c rev 03/2021 et SUP v2016b rev 03/2021 (A. Gallais)

### 3. Symbolisation basée sur le standard PLU v2017

#### 3.1 Réunion du sous-groupe 5 Symbolisation

Par S. Gabalda, cf. [le compte-rendu du SG5 Symbolisation du 10 décembre](#)

Suite à d'importantes contributions de sa part et du départ de P. Capart, S. Gabalda a repris l'animation du sous-groupe Symbolisation (SG5).

Le SG5 a pour objectif d'élaborer des spécifications de symbolisation pour un affichage à l'écran. Il s'agit de fixer les spécifications de symbolisation conformes avec le standard PLU v2017 pour les outils SIG et les nouvelles versions du GPU.

La réunion du SG5 a abordé :

- la simplification de certaines symbolisations s'avérant complexes à implémenter sous QGIS ou geoserveur ;
- la distinction de certains sous codes XX-YY par rapport aux codes génériques XX-00 ;
- des points techniques tels l'utilisation de polices de caractères pour la symbolisation, la taille et l'unité de taille des symboles (=> l'unité est le "point"), la traduction des codes "unicode", la sélection d'angles prédéfinis ;
- les nouvelles formes que pourraient prendre les spécifications : le tableau actuel, peu pratique à éditer, pourrait devenir un document textuel illustré des symbolisations, accompagné d'un projet QGIS fictif contenant chaque poste de légende symbolisé.

S. Gabalda et J. Benchetrit ont apporté de [nombreuses propositions d'améliorations](#) dans le sens d'une meilleure lisibilité des symboles et d'une meilleure compatibilité avec QGIS (.QML) et avec le GPU (.SLD pour geoserveur)

Le SG5 a acté que le format à produire en priorité est le format QML, ouvert (contrairement au .LYR) et plus performant que le format SLD.

S. Gabalda produit les fichiers de symbolisation .QML sous QGIS pour les symbolisations relevant de Rambouillet Territoires : un fichier par table et par géométrie (soit 7 fichiers). Ce chantier sera achevé d'ici fin janvier. La diffusion s'effectuera dans un premier temps sur un drive, avec en perspective la mise en place d'une page Github permettant à chacun de l'abonder et l'améliorer. L. Corréas y ajoutera la symbolisation spécifique aux PSMV (cf *supra sujet PSMV*) à travers un projet QGIS dédié.

E. Henrot et L. Corréas souhaitent participer au sous-groupe symbolisation (SG5).

#### Décision / Actions

- Diffusion des fichiers de symbolisation .qml de Rambouillet Territoires (S. Gabalda)
- Fourniture d'un projet QGIS dédié à la symbolisation des PSMV (L. Corréas)
- Ouverture d'un espace collaboratif de type Github pour la symbolisation (A. Gallais)
- Prochaine réunion du SG5 en mars

#### 3.2 Proposition de gestion de la symbolisation

L. Lemaire avait fait le constat d'une mauvaise lisibilité des représentations cartographiques du GPU, liée aux faits que :

- la symbolisation des prescriptions et des informations est uniquement basée sur le code, et pas le sous-code (cf. *supra les travaux en cours du SG5*) ;

- *les prescriptions ne s'affichent qu'à très grande échelle ;*
- *un même sous-code peut être associé à plusieurs règles différentes pour un même document ;*
- *Les standards CNIG ne sont pas conçus pour permettre une représentation affinée ou différenciée selon les documents.*

*L. Lemaire avait proposé un système qui, tout en conservant une logique d'uniformisation de la symbolisation, permettrait une représentation plus détaillée en :*

- *différenciant les objets de natures différentes rattachés au même sous-code de prescription ou d'information. Exemple : « haie paysagère » et « alignement d'arbres » rattachés au même sous-code 07-04 ;*
- *symbolisant les prescriptions basées sur une catégorisation, telles les plans de hauteur couvrant l'ensemble du territoire, avec des hauteurs maximales de construction variables selon les secteurs (39-02) ;*
- *rationalisant l'affichage des documents d'urbanisme qui présentent un grand nombre de postes de légende en offrant la possibilité de grouper les postes de légende par « planches ».*

*La solution proposée réside dans la création d'un catalogue de symboles classés par code et sous-code de prescription et d'information comprenant : le symbole par défaut actuel et potentiellement plusieurs symboles disponibles pour chaque sous-codes avec des symbolisations déclinées suivant les besoins, et identifiés par un identifiant unique de type : <INF ou PSC><TYPEPSC/INF><STYPEPSC/INF><S/P/L>NNNN, ex : PSC3902S0001.*

*Le catalogue serait ouvert à la création de symboles et en comprendrait au format SLD et QML (pour le GPU et QGIS) et éventuellement des formats propriétaires.*

Afin de réaliser une preuve de concept de sa solution de gestion de la symbolisation L. Lemaire recherche quelques PLU dont la lisibilité sur le GPU ne s'avérerait pas entièrement satisfaisante en raison d'un très grand nombre d'éléments représentés, ou de la superposition d'éléments, ou de la représentation identique d'éléments qui devraient être distingués visuellement, etc.

S. Gabalda propose le PLU des Essards avec ses informations sur le bruit, et de choisir également un PLU avec de nombreuses prescriptions liées aux zones humides et aux milieux abritant de nombreuses espèces végétales ou animales.

E. Henrot proposera des PLU ruraux avec des superpositions d'informations liées aux continuités écologiques.

S. Bondoux suggère le PLU de Romorantin-Lanthenay qui présente un plan de hauteurs, et publié sur le GPU.

F. Touyaa suggère le PLU de Cergy, très urbanisé, également publié sur le GPU.

#### Décision / Actions

- Réalisation d'une preuve de concept sous QGIS (L. Lemaire) une fois les spécifications de symbolisations plus stabilisées (SG5) avec la fourniture des fichiers .qml (cf supra)

#### **4. Point divers**

F. Touyaa souhaitait relayer l'expression des retours d'utilisateurs de l'[Association des Ingénieurs Territoriaux de France](#) (AITF) au sujet des standards CNIG et du GPU. Faute de temps, ce point n'a pas été abordé, mais le sera à un prochain GT DDU.

S. Bondoux aborde la question du coût pour les collectivités de la prise en compte de modifications mineures dans le document d'urbanisme numérique. A. Gallais rappelle que l'historique n'est actuellement géré ni par le standard CNIG ni par le GPU (qui fonctionnent suivant le mode "annule et remplace"). Le projet GPU aborde cette question via le chantier de "maquettage GPU pour la mise à jour simplifiée des documents d'urbanisme" (cf. supra §1.4).

Il ne semble pas judicieux à E. Henrot de modifier la partie DATAPPRO dans le nom des fichiers de pièces écrites n'ayant pas été modifiées. A. Gallais rappelle que DATAPPRO assure la consistance du lot de données et correspond à la date de la dernière procédure et non pas à la date d'approbation initiale du document d'urbanisme. Il est donc possible de distinguer le nommage du fichier (comprenant la DATAPPRO), de la date d'approbation de telle pièce figurant à l'intérieur en page de garde du document.

S. Bondoux souhaite tester une structuration des pièces écrites disposant d'un répertoire dédié aux procédures d'évolution. S. Bondoux et E. Henrot feront une proposition au GT DDU sur la base des évolutions d'un PLU pris en exemple.